



# BDC • La préparation et la réalisation de pièces primaires (débits, mise en forme)



Produire - Réaliser

Chaudronnerie - Soudage - Tuyauterie industrielle

## ACTIVITÉS

En fonction des différents contextes et/ou organisations des entreprises, les missions ou activités du titulaire portent sur :

- Il s'agit de préparer la fabrication de pièces primaires avant leur mise en forme, pour cela le chaudronnier d'atelier réalise les débits des pièces primaires puis il conforme ces éléments primaires préparés. Pour cela, il est nécessaire d'interpréter les plans et documents de fabrication, lister chronologiquement les tâches et choisir les outillages selon les opérations à réaliser et la nature des matériaux qui seront utilisés.  
Le chaudronnier d'atelier maintient son poste de travail dans un état d'ordre et de propreté, conformément aux instructions.  
Les opérations de maintenance de 1er niveau sont également exécutées et répondent aux exigences des moyens et de l'entreprise (planification de certaines actions récurrentes, surveillance,...).

## COMPÉTENCES

- Préparer la fabrication de pièces primaires avant mise en forme
- Réaliser les débits de pièces primaires
- Conformer les éléments primaires
- Réaliser la maintenance de 1er niveau du poste de travail.



### > Les interlocuteurs

- L'UIMM territoriale la plus proche
- Représentant des salariés
- Directement en entreprise
- Conseiller d'orientation
- Conseiller en évolution professionnelle : Pôle emploi, APEC...

### > Identification

**N° Cert.** : (CQPM 0059)

**État** : Active

**RNCP** : RNCP

### > Dispositif d'accès

#### Qui peut accéder à la certification ?

- Jeunes et adultes
- Salarié(e)s
- Intérimaires
- Demandeurs d'emploi

#### Comment accéder à la certification ?

##### Par la formation

- CPF
- Contrat d'apprentissage (si mobilisation du CPF)
- Contrat de professionnalisation expérimental
- Plan de développement des compétences
- CPF transition Prof.
- POE (Individuelle/collective)

##### Par la Validation des Acquis de l'Expérience

- Période de Professionnalisation
- Plan de formation
- CPF
- Congé VAE